

Caisse dijonnaise de solidarité contre la répression

Face aux diverses expressions de révoltes, individuelles ou collectives, identifiées ou non comme « politiques », l'Etat intensifie ses moyens d'actions, sécuritaires et répressifs. Toute sortie du cadre constitué pour le/la citoyen-ne modèle peut exposer à se trouver confronté avec la police et la justice : soutenir des personnes sans-papiers, participer à une manif, lutter sur son lieu de travail, refuser de donner son ADN, refuser de subir l'arbitraire des contrôle de police, etc. Subir cette confrontation, c'est toujours une expérience difficile et éprouvante (conditions de détention en prison ou en garde-à-vue, impuissance et incompréhension face à l'appareil judiciaire, etc.), qui nécessite un soutien.



De ce point de vue, la question n'est pas de savoir si la répression s'abat sur des « coupables » ou des « innocent-e-s », mais de prendre acte que toute lutte politique s'y trouvera confrontée. S'organiser en conséquence devient donc une nécessité, d'où le sens de la caisse de solidarité.

S'organiser, c'est d'abord ne laisser personne seul face aux institutions policières et judiciaires ; c'est participer à construire un rapport de force, notamment en rendant

publiques les affaires. C'est aussi soutenir de façon concrète en apportant une aide financière (pour payer les frais de justices, cantiner en prison, etc.) et un appui juridique.

Pour récolter des fonds, la caisse est ouverte aux souscriptions régulières ou ponctuelles, dans l'idée d'avoir en permanence de l'argent disponible pour faire face aux différentes situations.

Pour assurer la défense juridique, la caisse travaille avec des avocat-e-s qui acceptent l'aide juridictionnelle, qui laissent l'accès au dossier aux inculpé-e-s et qui élaborent leur ligne de défense avec eux/elles, sans utiliser d'arguments qui pourraient desservir d'autres prévenu-e-s.

La caisse est constituée en association loi 1901, mais son fonctionnement est horizontal et elle reste ouverte à toutes les bonnes volontés. Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir le bulletin de compte-rendu de ses activités.

La caisse couvre la zone géographique de Dijon et ses alentours. Cela dit, il existe d'autres initiatives similaires en France, et il est important de développer avec elles coordination et solidarité.

Pour l'instant, la caisse est en phase de constitution.
Pour tout contact : caisse-de-solidarite@brassicanigra.org

CAISSE DIJONNAISE DE SOLIDARITÉ CONTRE LA RÉPRESSION

Face aux diverses expressions de révoltes, individuelles ou collectives, identifiées ou non comme « politiques », l'Etat intensifie ses moyens d'actions, sécuritaires et répressifs. Toute sortie du cadre constitué pour le/la citoyen-ne modèle peut exposer à se trouver confronté avec la police et la justice : soutenir des personnes sans-papiers, participer à une manif, lutter sur son lieu de travail, refuser de donner son ADN, refuser de subir l'arbitraire des contrôle de police, etc. Subir cette confrontation, c'est toujours une expérience difficile et éprouvante (conditions de détention en prison ou en garde-à-vue, impuissance et incompréhension face à l'appareil judiciaire, etc.), qui nécessite un soutien.



De ce point de vue, la question n'est pas de savoir si la répression s'abat sur des « coupables » ou des « innocent-e-s », mais de prendre acte que toute lutte politique s'y trouvera confrontée. S'organiser en conséquence devient donc une nécessité, d'où le sens de la caisse de solidarité.

S'organiser, c'est d'abord ne laisser personne seul face aux institutions policières et judiciaires ; c'est participer à construire un rapport de force, notamment en rendant

publiques les affaires. C'est aussi soutenir de façon concrète en apportant une aide financière (pour payer les frais de justices, cantiner en prison, etc.) et un appui juridique.

Pour récolter des fonds, la caisse est ouverte aux souscriptions régulières ou ponctuelles, dans l'idée d'avoir en permanence de l'argent disponible pour faire face aux différentes situations.

Pour assurer la défense juridique, la caisse travaille avec des avocat-e-s qui acceptent l'aide juridictionnelle, qui laissent l'accès au dossier aux inculpé-e-s et qui élaborent leur ligne de défense avec eux/elles, sans utiliser d'arguments qui pourraient desservir d'autres prévenu-e-s.

La caisse est constituée en association loi 1901, mais son fonctionnement est horizontal et elle reste ouverte à toutes les bonnes volontés. Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir le bulletin de compte-rendu de ses activités.

La caisse couvre la zone géographique de Dijon et ses alentours. Cela dit, il existe d'autres initiatives similaires en France, et il est important de développer avec elles coordination et solidarité.

Pour l'instant, la caisse est en phase de constitution.
Pour tout contact : caisse-de-solidarite@brassicanigra.org